RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260423-2026_16_04_19-DE

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER

Séance du vendredi 16 avril 2026

20 heures

Mairie de Saint-Péver

DELIBÉRATION

2026_16_04_19 Vote des taux 2026

Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières, bâti et non bâti, à l'identique pour l'année 2026.

Le tableau ci-dessous fait état des ressources fiscales prévisionnelles de la commune pour 2026.

TAUX D'IMPOSITION – CONTRIBUTIONS DIRECTES 2026

	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux de référence pour 2026	Produit de référence
Taxe Foncière (bâti)	207 500	42.52	88 229
Taxe Foncière (non bâti)	26 300	100.18	26 347
Taxe d'habitation	19 800	17. 58	3 481
			118057

Le conseil municipal décide par :

Présents	11	Pouvoir	0	Votants	11	Absent	0
Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0		

D'APPROUVER le vote des taux 2026.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire
Hélène BAHEZRE

Le Maire
Jean JOURDEN